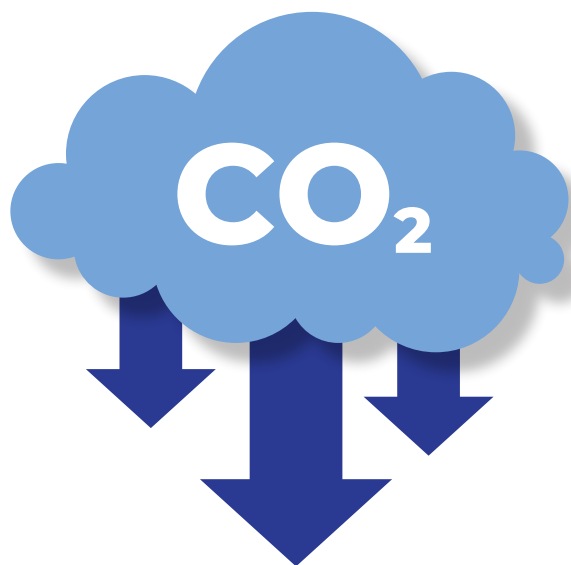




QU'EST-CE QUI VIENT ENSUITE ?

Le monde change et l'industrie de la maçonnerie en béton doit continuer à faire entendre sa voix :

- Plus de recherches
- Un lobbying et une défense plus affirmés
- Une défense agressive des codes et des normes de construction

Pour en savoir plus sur nous,
visitez notre site web !

ccmpa.ca



Ou contactez-nous directement :

✉ **information@ccmpa.ca**



LE FONDS LÉVY

**Préserver, préparer
et prospérer**



**L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES PRODUCTEURS DE
MAÇONNERIE EN BÉTON**

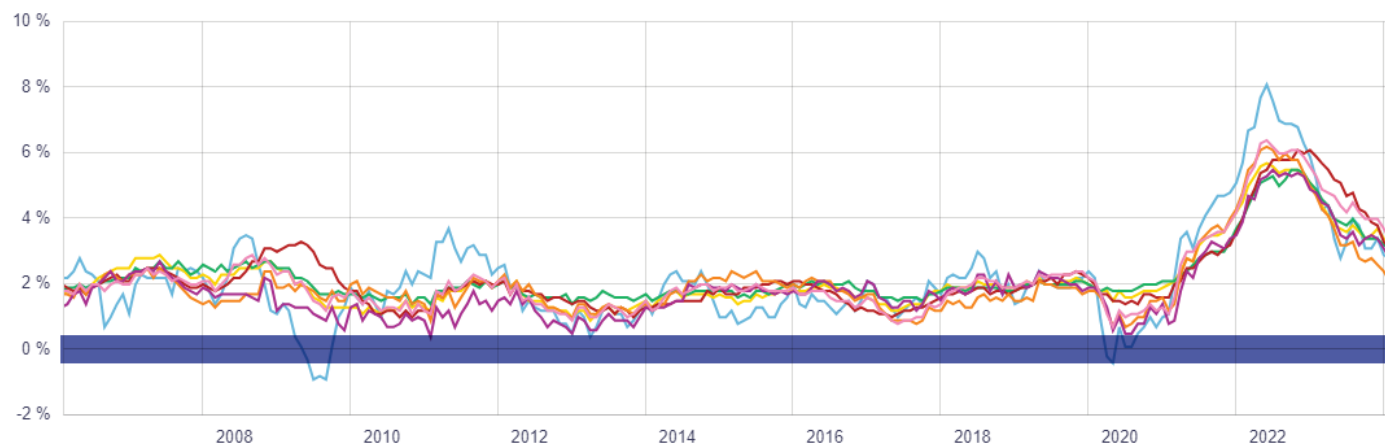
**Renforcer la force
en travaillant ensemble.**

QUE RECUILLONS-NOUS ?

De 2007 à 2024, la taxe CCMPA s'est maintenue à 0.05 \$ / CMU. A compter du 1er janvier 2026, la taxe CMU passera à 0.07 \$ / CMU et, au Québec, elle augmentera à 0.10 \$ / CMU, afin de mieux répondre aux exigences du marché, notamment en matière de recherche, de défense des codes et des normes, ainsi que d'efforts de représentation et de lobbying.

L'indice des prix à la consommation

Taux de variation au cours de la dernière année

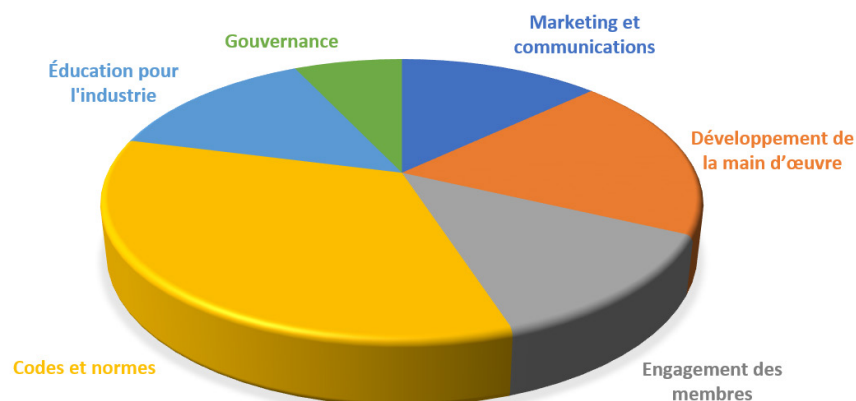


LÉVY CCMPA
@ \$0.05

— IPC Global — IPC-tronq — IPC-méd — IPC-comm — IPCX — IPC-HAEI — IPCP

OÙ LE DÉPENSONS-NOUS ?

MOYENNE DÉPENSÉE PAR PILIER STRATÉGIQUE ENTRE 2020 ET 2024



DÉPENSE ANNUELLE DU LÉVY

